



CONFERENCE DES MAIRES

DU 28 JANVIER 2022

Etaient présents : M. Philippe EUSTACHE, M.Christian DORLODOT, MME Francine CAUCHETEUX, Mme Danièle DRUESNES, M.Jean-Claude GROSSEMY, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, MME Laetitia LEMOINE, MME Pierrette GUIOST, MME Corinne MOREAU, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Pierre DEUDON, M. Benoit GUIOST, Mme Sabine KOLOSA, M.Alain GERARD, M.Johan DREMAUX, M. Anthony VIENNE, M. Stéphane LATOUCHE, M. Francois ERLEM, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Joel BRICHANT, M. Dominique QUINZIN, MME Grazielle MER, MME Peggy DI MUZIO, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, MME Catherine BOUTTEMANT, MME Anita LEFEVRE, M.Daniel DAZIN, M.Christian BASSEZ, MME Chantal JACMAIN, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, MME Catherine MOREL, M.Didier ROGEAU

Optimisation de la collecte des déchets

Les membres de la conférence sont accueillis par Madame Jacmain, maire de la commune de Taisnières sur Hon qui les accueille dans la toute nouvelle salle polyvalente dénommée « Jean-Paul LEGRAND ».

Le président rappelle que le 1^{er} objectif est de s'engager dans l'extension des consignes de tri à compter du 01 janvier 2023. En lien avec les EPCI voisins, la communauté recherche une solution appropriée et dans l'attente il convient de suspendre le processus des délibérations communales approuvant l'adhésion au SIAVED.

Le président rappelle que l'objet de la conférence porte sur l'optimisation de la collecte qui doit intervenir en complément de l'ECT. La proposition du groupe de travail déchets a été présentée le 06 janvier ; dans la foulée de cette réunion des maires, un questionnaire à destination des habitants du territoire a été mis en ligne (doublé d'un exemplaire papier à reproduire par les communes volontaires).

Afin d'éclairer la réflexion collective, l'expérience vécue par une communauté présentant des similitudes avec le pays de Mormal est présentée en visio.

Intervention de Messieurs Blanc et Deprez respectivement président et vice-président de la communauté de communes de Cœur de Garonne

Les deux élus informent l'assemblée qu'ils ont fait le choix de la redevance incitative* avec une facturation au nombre de sorties de poubelles. Ils soulignent l'intérêt de prévoir le passage régulier d'une équipe de nettoyage aux abords des points d'apports volontaires (à placer idéalement sur les axes de passages).

S'agissant des plus âgées, ils considèrent que la solidarité familiale ou du voisinage doit jouer. Ils envisagent la création des colonnes enterrées dans les centres bourgs. Le recours à une formule incitative s'impose à leurs yeux afin d'éviter la présence massive de déchets recyclables dans les OM.

Débat

- Des élus font remarquer que la question des PAV suscitent des inquiétudes pour les personnes à mobilité réduite.
- S'agissant du questionnaire, d'aucuns ont l'impression que l'on ne tient pas compte des résultats de l'enquête, d'autres considèrent que la palette de choix était restreinte.
A ce sujet, il est précisé que le but était de produire un questionnaire au contenu accessible au plus grand nombre afin de faciliter une large participation.
- S'agissant du calendrier, des élus s'interrogent sur l'opportunité d'émettre un avis dans un tel délai. Il est rappelé que le calendrier Citéo s'impose à la communauté et que notre dossier (incluant l'ECT **ET** l'optimisation de la collecte) doit être déposé le 25 février au plus tard.

S'agissant du choix des scénarii :

RAPPEL

Scénario A : conserver la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif une fois par semaine en porte à porte. Apport volontaire du verre.

Scénario B : conserver la collecte des ordures ménagères une fois par semaine en porte à porte et collecte tri sélectif en porte à porte, une fois tous les 15 jours. Apport volontaire du verre.

Scénario C : conserver le service en porte à porte pour les ordures ménagères et passer en apport volontaire pour tous les autres déchets recyclables.

Il est précisé que l'on ne peut conjuguer 2 scénarii (exemple : choisir C sans exclure B).

Le président invite les membres de la conférence à émettre un vote **purement indicatif** de façon à éclairer le choix du conseil communautaire du 2 février 2022. Des élus dont notamment Madame Lesne, Messieurs Quinzin, Meausoone, Ducarne et Guiost demandent que leur refus de vote soit formellement mentionné au compte rendu.

Résultat du vote :

- **Scénario B : 15 voix**
- **Scénario C : 13 voix**
- **Abstention : 16 voix**

*le pays de Mormal s'oriente vers la TEOMI (taxe d'enlèvement des OM incitative)